



FISCALITÉ ET DONATIONS SUCCESSIONS

Maj 01/01/2025

OBJECTIFS

Appliquer les règles de base du droit civil et du droit successoral, pour calculer le montant des frais d'un don manuel, d'une donation immobilière et d'une succession

NIVEAU & PUBLIC

Professionnels confirmés souhaitant conseiller au mieux les accédants et les investisseurs immobiliers sur l'impact de la fiscalité des mutations à titre gratuit

Prérequis : aucun

Pour toute situation de handicap, veuillez nous contacter

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique - Quiz d'évaluation en début de formation et fin de formation

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Connexion internet et ordinateur souhaités

Effectif maximum : 20 auditeurs

Modalités d'accès :

Pour toute inscription, veuillez nous contacter

Portable : 06.43.96.96.60

E-mail :

arboris.scola@gmail.com

Délai d'accès : Sous 4 semaines, dès signature de la convention de formation

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en droit immobilier et droit financier.
Professeur associé d'université, magistrat, notaire
Docteur en droit privé

TARIFS

Par Auditeur : 350,00 €/ jour.
Formation Hors T.V.A

PROGRAMME

I - RAPPEL DES PRINCIPALES RÈGLES DU DROIT SUCCESSORAL : LA RÉFORME DU 1^{ER} JANVIER 2007

- La dévolution successorale légale
- La dévolution testamentaire
- La nouvelle situation du conjoint survivant
- La situation des petits enfants
- La réforme de l'indivision
- Le mandat posthume
- Le pacte successoral
- Le changement de régime matrimonial

II - LE CALCUL DE L'ASSIETTE DES DROITS DE SUCCESSION : L'IMPACT DES DERNIÈRES LOIS DE FINANCES

- Incidences des dernières lois de finances
- L'actif
- Le passif
- L'évaluation des immeubles

III - LE CALCUL DES DROITS DE SUCCESSION APRÈS LES RÉFORMES DE LA LOI TEPA ET RÉFORME DE LA FISCALITÉ DU PATRIMOINE DU 06 JUILLET 2011 ET DU 31 JUILLET 2012

- Les différents barèmes
- Les abattements
- Les réductions

IV - LES FORMALITÉS DÉCLARATIVES

- La déclaration de succession
- Le paiement des droits

V - PRÉPARER SA SUCCESSION

- Les donations
- L'assurance-vie
- Les SCI

VI - LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES

- La fiscalité applicable
- Le dispositif « pacte Dutreil »